



## DÉCLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA ÉDUCATION AU CTSD74 DU 28 janvier 2022

**Madame la directrice académique,**

**Mesdames et messieurs les membres du CTSD,**

**L'UNSA Éducation** s'est engagée pleinement dans la mobilisation du 13 janvier pour que l'exaspération de tous les personnels soit entendue. C'est chose faite, et le succès de la journée du 13 janvier est à la fois historique, pour les chiffres de grève dans l'éducation nationale et à la fois exceptionnel, car tous les métiers se sont engagés dans cette journée d'action, appuyés par des fédérations de parents d'élèves. Cet engagement des personnels dans les actions syndicales témoigne clairement d'une crise de confiance au sein d'un système éducatif désorganisé par une gestion chaotique de la crise.

Le Premier ministre a reçu le soir-même les organisations syndicales, accompagné du ministre de l'éducation nationale et de celui de la santé. Pour **l'UNSA Éducation**, les annonces qui ont été faites sont le premier signal que la parole des personnels dans cette journée d'action a été, enfin, entendue.

Nous veillerons à maintenir la pression afin que les promesses se concrétisent rapidement sur le terrain.

Pour **l'UNSA Éducation**, il est essentiel que l'ensemble des personnels de l'Éducation (dans les établissements, les DSDEN, les rectorats) soient reconnus, consultés, écoutés et respectés, alors que la crise sanitaire bouscule durablement notre système éducatif.

Concernant l'ordre du jour de ce CTSD :

Les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement et vont à nouveau dégrader les conditions d'enseignement dans le second degré. La préparation de la rentrée en lycée et collège se fait sur la base du retrait de 440 emplois sur tout le territoire. Cette suppression importante est masquée par l'annonce de moyens d'enseignement supplémentaires du fait de la mise en place de la réforme du recrutement et de la formation initiale. En effet, à la rentrée 2022, exceptionnellement, dans les établissements cohabiteront des stagiaires titularisés passant d'un mi-temps à un temps plein (ancienne réforme) et des contractuels alternants MEEF ayant obtenu le concours 2022 exerçant dorénavant leur année de stage à temps plein.

Dans ce contexte, nous prenons acte, tout d'abord, d'une augmentation de 252 heures de plus que la dotation 2021-22 avec des effectifs globalement constants ; ensuite d'une stabilisation des HSA, après des augmentations fortes et régulières les années précédentes pour tenter de compenser en partie la diminution conséquentes des HP.

Nous aimerions d'ailleurs avoir le détail de l'augmentation de ces heures. Celles-ci proviennent-elles d'heures postes réels ou du tour de passe-passe provisoire liée à la réforme de la formation initiale ? Car dans ce second postulat, la préparation de cette rentrée se ferait sur la base d'une hypothèse double : d'une part, la proportion des masters MEEF alternants serait suffisante, d'autre part, ces étudiants réussiraient le concours. Si ces hypothèses ne se concrétisent pas, cela se traduirait par un recours accru aux contractuels, plus que problématique, comme nous le verrons par la suite.

Nous rappelons que le département a subi depuis plusieurs années une forte diminution des HP qui, dans tous les cas, n'est pas compensée par cette nouvelle dotation.

De plus, les conséquences de l'accumulation d'HSA en lieu et place d'heures postes continuent à produire des effets délétères au sein des établissements. Leur organisation reste complexe et les marges de manœuvre sont insuffisantes pour mettre en œuvre sereinement les choix pédagogiques. Aussi, nous nous interrogeons sur la possibilité d'accorder des HSA aux collègues en temps partiel. Ne serait-ce pas entrer dans un engrenage qui aboutirait à l'imposition d'heures supplémentaires pour tous ?

Agissant ainsi, la réalité des défis éducatifs et pédagogiques est niée et la pandémie de la Covid 19 ne fait qu'accentuer le malaise. Les carences du système en matière de formation ne trouvent pas de réponses satisfaisantes. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous.

Ainsi, cette carte scolaire continue d'ignorer la crise des moyens du second degré déjà très affaibli par plusieurs années de suppressions de postes. Les principaux acteurs que sont les personnels et les élèves n'ont aucune autre issue que de subir cette dégradation au détriment de leurs conditions de travail pour les premiers et de leur apprentissage pour les seconds. Il est à rappeler que l'actuelle priorité donnée au primaire sur le secondaire se fait au détriment des élèves actuellement en collège. Ces derniers n'ont pas bénéficié des aides actuellement accordées notamment en GS et en CP. Ils sont la génération doublement sacrifiée, subissant à la fois la crise sanitaire et celle des moyens dans le second degré.

Pour finir, la désaffection des concours de l'enseignement, mais également, phénomène nouveau, l'effondrement du vivier des contractuels accentuent les difficultés ; non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais les moyens existants ne sont pas couverts tant l'image du métier est dégradée et les rémunérations insuffisantes. Dans le département, les absences de remplacement sont légion, en dehors même de toute problématique covid. La contractualisation dans l'éducation nationale et plus particulièrement en Haute-Savoie est un échec retentissant !

**Pour l'UNSA Éducation,**

Julien Joly

Catherine Buisson